

La nouvelle délibération propose que l'on verse dès maintenant 100 % de la subvention aux associations et non 80 % comme cela était prévu au début, surtout que nous sommes déjà le 23 juin et que l'année dernière la subvention aux associations avait été votée le 11 juillet 2019, donc c'est une très bonne chose pour nos associations que de leur voter la totalité de la subvention.

Cependant, nous avons cru que chaque ligne se trouverait augmentée de 20 %. Or quand on regarde les lignes d'un peu plus près, il semble que certaines associations ont droit à un régime de faveur.

Est-ce que l'on doit faire un lien avec le fait que dans le bureau de ces associations soit présents des élus de la majorité ? Exemple : 56 % d'augmentation pour La Côte Patrimoine passant de 1600 € à 2500 €

La subvention de La Côte en Fête n'était même pas présente dans la première délibération reçue vendredi et la subvention passe de 0€ à 2000€ !!!!

Peut-être que compte tenu de la période difficile, les associations concernant l'entraide sociale auraient pu connaître elles-aussi un coup de pouce ? Depuis que vous êtes Maire en 2014, des associations comme le Secours Catholique, le Secours Populaire et les Restos du cœur Penol, n'ont pas connu un seul euro d'augmentation, 1250 € en 2014, 1250 € en 2020, mais il n'est peut-être pas trop tard pour faire une réévaluation significative, ce soir.